



PRÉFECTURE des ASSOCIATIONS

10 JUL. 2008

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°08-37

L'an deux mille huit,
Le 9 juillet, à Réhon

Date de convocation	10 juin 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	35 titulaires
+ Suppléants	35 suppléants
+ Présents	24
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Jean-François DAMIEN, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Olivier GUCKERT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, Daniel LAURENT, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, Melle Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF, M. Jean LIPP, M. Thibaut VILLEMIN

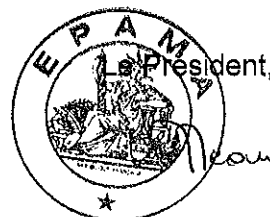
Objet de la délibération :

Répartition des travaux de la ZRDC de Mouzon entre tranche ferme et tranche conditionnelle

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical de l'EPAMA,

Autorise le Président à signer tous les avenants au marché n°2006-006 du 27 juin 2006 « aménagement d'une ZRDC de la Meuse à Mouzon » et tous les actes s'y référant, dans la limite du montant du marché.



Jacques JEANTEUR